

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Vous convoquez le CDEN en visioconférence malgré les règles d'assouplissement en vigueur depuis le 2 février.

Cette année encore, en plus d'être confrontés aux problèmes de manque de personnels, de classes surchargées, les personnels ont dû faire face à la mise en place de nombreux protocoles, qui ont conduit massivement personnels de l'Education et parents d'élèves dans la rue le 13 janvier 2022 pour dénoncer les conséquences ingérables de telles décisions.

Depuis plus de deux ans, le ministre Blanquer, fier de n'avoir pas consommé 212 millions d'euros, a refusé tout recrutement de personnel sous statut malgré des situations intenable dans les écoles et établissements. Il poursuit sa politique dévastatrice en supprimant encore des postes à la prochaine rentrée dans les écoles, collèges et lycées.

Comme si cela ne suffisait pas, il crée un déficit d'enseignants en n'ouvrant pas le nombre de postes nécessaires aux concours. Rappelons-nous dans le Cantal, la carte scolaire premier degré de septembre 2021 à -17 postes ! Pourtant, le ministre Blanquer persiste en offrant encore moins de postes au concours pour 2022.

Pour FO, aucune fermeture n'est légitime. Il n'est pas question de coûts. Que représente le coût moyen d'un poste (35 000€) par rapport aux milliards déversés au nom du « quoi qu'il en coûte » ? Il est évident que l'un est moins coûteux que l'autre et que, toujours le même, participe à l'Education de la Nation tandis que l'autre n'a servi qu'à faire croître le patrimoine professionnel des 100 plus riches de 35% (780 milliards).

La FNEC FP FO 15 fait siennes les nombreuses revendications des personnels exprimées lors des grèves de janvier :

- L'abandon des protocoles inapplicables
- Une carte scolaire positive et une DHG en hausse afin d'ouvrir partout où cela est nécessaire (postes, classes, RASED, Titulaires Remplaçants...)
- Le gel des fermetures et restructurations dans les écoles, collèges et lycées du Cantal, territoire rural par excellence
- La baisse du nombre d'HSA dans chaque établissement avec maintien de l'équivalent en HP (heures poste).
- L'appel à toutes les listes complémentaires aux concours et le réabondement de celles-ci à hauteur des moyens ainsi que la titularisation des contractuels qui le souhaitent.
- L'augmentation du point d'indice pour retrouver la valeur réelle du point d'indice en euros constants de 2000, soit désormais 21,68 % !
- Une grille indiciaire attractive permettant un déroulement de carrière qui soit porteur d'augmentations de salaire et d'une véritable évolution de carrière
- La création d'un vrai statut pour les AESH et les AED avec un vrai salaire et un travail à 100%.
- Le retour à des épreuves du baccalauréat anonymes, terminales et nationales.

Enfin, Monsieur le Préfet, puisqu'en septembre dernier vous ne voyiez pas le problème, FO vous rappelle que la laïcité, ce n'est pas les affiches du ministre Blanquer, mais bel et bien la séparation de l'Eglise et de l'Etat que vous représentez, autrement bien résumée par la maxime « Fonds publics à l'école publique, fonds privés à l'école privée ». Une école privée n'a donc rien à faire dans l'école publique de St Bonnet de Salers.

Merci pour votre attention.